

Paris, mercredi 3 Décembre 2025 - L'avocate générale requiert des amendes et 1 mois de prison avec sursis à l'encontre des 7 activistes du mouvement citoyen Action Justice Climat Paris (ex-Alternatiba Paris) et Non au Terminal 4 lors de leur procès en appel. Ils étaient poursuivis pour intrusion sur le tarmac de Roissy en octobre 2020 dans le cadre d'une action de désobéissance civile pour dénoncer le projet d'extension de l'aéroport. L'audience a eu lieu 4 ans après la première instance lors de laquelle les activistes avaient été relaxés. Le délibéré sera rendu le 16 mars 2026.



Le rassemblement en soutien des activistes avant leur procès en appel le 1er Décembre 2025 © Photo Benoît Derouet / Action Justice Climat Paris

Le 3 Octobre 2020, 350 activistes se sont mobilisés à Roissy, dont 135 directement sur le tarmac, contre le projet d'extension de l'aéroport. Le terminal 4, alors prévu, devait accueillir 450 vols de plus par jour - équivalent à celui de l'aéroport d'Orly - dans un contexte de crise climatique auquel le trafic aérien contribue en émettant 4% des rejets de gaz à effet de serre en Europe. En février 2021, le gouvernement français, premier actionnaire d'Aéroport de Paris (ADP), avait lui-même abandonné le projet, suite à la mobilisation, le jugeant "obsolète" et annonçant qu'il "ne correspondait plus à la politique environnementale du gouvernement"¹. Cette décision n'avait pour autant pas donné lieu à l'abandon des poursuites judiciaires contre les activistes, d'autant que le montant global des amendes reçues pour cette mobilisation a atteint 88 500€.

Un premier procès s'était tenu le 12 novembre 2021 au tribunal correctionnel de Bobigny où 7 activistes d'Action Justice Climat Paris et Non au Terminal 4 avaient été jugés pour

¹

https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/02/11/le-gouvernement-annonce-l-abandon-du-projet-de-nouveau-terminal-a-l-aeroport-de-roissy_6069552_3244.html. Consulté le 25/11/2025

entrave à la circulation d'un aéronef, dégradations matérielles en réunion et refus de prélèvement ADN. Devant les juges, ils avaient rappelé la responsabilité du secteur aérien dans la crise climatique et l'urgence d'agir pour réduire le trafic. Le tribunal avait prononcé la relaxe des activistes pour les principaux chefs d'accusation en reconnaissant la légitimité de leur action au nom de la liberté d'expression. Depuis, le procureur avait décidé de faire appel.

Sixtine Dano, porte-parole de l'action contre Roissy en 2020 et aujourd'hui en procès, explique ainsi son engagement : « **on nous a félicité pour nos marches climat, on nous a dit "les jeunes sont l'avenir, ils vont changer le monde". Mais on nous a imposé cette responsabilité sans nous aider.** » Elle souligne également que « *si ni les politiques ni les entreprises n'agissent, on se doit d'établir une stratégie de lutte collective et non-violente pour faire évoluer la société. Car ni les marches, ni les pétitions, ni les recours en justice, ni les rapports scientifiques n'ont suffi. La désobéissance civile est légitime, nécessaire et même inévitable.* »

En parallèle du procès, un nouveau projet d'extension de l'aéroport de Roissy est porté par ADP. Celui-ci vise +19% de vols à horizon 2050 : c'est l'équivalent de la moitié du terminal 4. Si ce projet voyait le jour, il provoquerait +28% d'émissions en 2050², quelles que soient les solutions technologiques envisagées pour décarboner le secteur aérien. L'extension prévue est à nouveau contestée par une trentaine d'organisations dont Action Justice Climat et Rester Sur Terre en raison des graves conséquences sanitaires, climatiques et sociales qu'elle entraînerait³. Dans ce sens, Rester sur Terre, Non au Terminal 4 et ADVOCNAR ont lancé une pétition contre l'extension à destination du ministre de la transition écologique et du ministre des transports. 10 ans après les engagements de l'Accord de Paris, l'Etat français poursuit son soutien à des projets climaticides.

Le 3 Décembre 2025, et après deux jours d'audience, l'avocate générale a requis des amendes pour les 7 activistes, dont le montant sera fixé par les juges selon les revenus des personnes. Elle a par ailleurs requis 1 mois de prison avec sursis pour les 4 qui n'ont pas donné leur ADN lors des procédures. Rendez-vous le 16 mars 2026 pour le délibéré.

Contacts presse :

Action Justice Climat - Léa Geindreau - 0689904878 - presse@actionjusticeclimat-paris.fr

Rester sur Terre - Charlène Fleury - 07 82 79 11 17 - charlene@stay-grounded.org

Sources :

1. https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/02/11/le-gouvernement-annonce-l-abandon-du-projet-de-nouveau-terminal-a-l-aeroport-de-roissy_6069552_3244.html. Consulté le 26/11/2025
2. <https://www.transportenvironnement.org/te-france/articles/les-projets-dextension-des-aeroports-francais-incompatibles-avec-les-objectifs-climat-du-secteur-aerien> Consulté le 26/11/2025
3. <https://agir.greenvoice.fr/petitions/l-aeroport-de-roissy-cdg-est-deja-bien-assez-grand> Consulté le 26/11/2025